

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE

Ville de MORIGNY-CHAMPIGNY

ESSONNE (91)



Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Marché de fourniture n° 13-2011

Suivant articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics

Fourniture d'un organigramme des clés

Article 1er – OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la fourniture d'un organigramme de clés mécaniques pour des bâtiments communaux. Actuellement, plusieurs marques et types de matériel sont utilisés pour l'ensemble des équipements. Leurs fonctionnements, l'attente de la commune et des usagers ont évolués et rendent nécessaires la mise en place d'un matériel évolutif, permettant d'améliorer la gestion des accès de ces équipements et d'apporter aux services communaux ainsi qu'aux usagers un outil fiable et simple à utiliser. La pose n'est pas comprise. Cela comprend la fourniture de cylindres et quincailleries nécessaires au fonctionnement. Il est aussi compris la fourniture de l'organigramme, son élaboration conjointe et les visites sur site.

Un logiciel de gestion ainsi que la formation des utilisateurs pourra être proposé.

La commune souhaite effectuer l'ensemble de cette évolution sur quatre années maximum.

Article 2 – CARACTERISTIQUES GENERALES

L'organigramme proposé par le soumissionnaire devra répondre à minima aux contraintes énumérées ci-dessous :

Pour ce qui est du matériel :

Protection par brevet : oui, 5 ans minimum et carte de propriété

Niveau de sécurité : A2P** (deux étoiles) ou certification équivalente reprenant les points suivants :

- Existence de mesures destinées à éviter qu'un tiers puisse obtenir une copie auprès du fabricant
- Résistance minimale aux méthodes d'ouverture NON DESTRUCTIVES Par crochetage-tâtage au moyen de tout outil (aiguille et entraîneur, pistolet, parapluie...) : 10 minutes
- Résistance minimale aux méthodes d'ouverture DESTRUCTIVES
 - o Sciage complet des pènes : 10 minutes
 - o Perçage de la sûreté et manœuvre du pêne : 10 minutes
 - o Rotation en force à la main : 10 minutes
 - o Fusion des matériaux : 10 minutes
 - o Attaque du mécanisme de transmission du mouvement entre la sûreté et le pêne : 10 mn
- Conditions minimales de résistance à certains moyens destructifs
 - o Arrachement de la sûreté (force appliquée) : 700da.N
 - o Enfoncement de la sûreté (nombre de coups) : 20
 - o Résistance de l'ensemble pêne dormant et gâche à une poussée perpendiculaire au plan de la porte (force appliquée) : 1000 da.N

Niveau hiérarchique des clefs : 5 minimum

Type de clés : plates, réversibles.

Type de cylindres : Européen, des modifications seront à faire pour adapter l'existant à ce type de cylindre, il faudra prévoir au cas par cas la quincaillerie annexe. Les cylindres seront à obturation, principalement dans les écoles, afin que les enfants ne puissent y engager de la terre, des bouts de bois ou tout autre objet.

Outils : l'outillage nécessaire au démontage/remontage d'un cylindre sera fourni afin qu'en régie il puisse être effectué la maintenance du à une malversation légère : insertion dans le cylindre de terre, paille, bois, papier, chewing-gum, etc.

☐ **Nombre de clés par cylindre** : en cas d'unicité d'un cylindre sur un n° de variure, il sera fourni trois clés. En cas de multiples cylindres sur un même n° de variure, le nombre de clés sera déterminé en fonction des besoins. Exemple : 4 salles de classes, une tisanerie et un local de rangement dans une école avec variure identique donne un total de 6 clés, une pour chaque professeur, une pour le Service Technique, une pour le service du ménage, et non pas 18 clés.

Pour ce qui est de l'étude :

☐ **Organigramme** : réalisation dans un souci de moindre coût, de simplicité, d'uniformité et de non multiplication des clefs.

☐ **Accompagnement** : Déplacement sur tous les sites, recensement des besoins des usagers et élaboration, approbation par le responsable des Services Techniques du projet proposé.

☐ **Pérennité du système** : l'organigramme sera conservé au sein de l'entreprise soumissionnaire, une copie informatique sera fournie au gestionnaire.

☐ **Contact** : un interlocuteur unique officiera pendant toute la phase d'étude.

Pour ce qui est du logiciel :

☐ **Compatibilité** : Windows XP-Vista-Seven.

☐ **Fonctionnalités** : Effectuer une gestion par bâtiments ; être capable d'intégrer des plans scannés et d'y positionner les emplacements des cylindres posés avec les renseignements inhérents à ceux-ci, N° de variure, types et dimensions du cylindre ; tenir la liste des possesseurs de clés avec date de remise et date de restitution. Le logiciel intégrera aussi la possibilité de modifier l'organigramme et d'effectuer une mise à jour en cas de remplacement ou de changement de cylindres effectués par le gestionnaire du bâtiment. Un CD de démonstration des fonctionnalités du logiciel pourra être fourni avec l'offre. Le logiciel se verra évolutif et permettra l'intégration de nouveaux bâtiments.

☐ **Installation** : Il sera monoposte, sans volonté de mise en réseau. Les mises à jour et évolutions aux futurs systèmes d'exploitation seront gratuites pendant la durée de garantie de la non reproduction des clés par brevet. L'installation et la prise en main du logiciel se feront aux Services Techniques.

Article 2-1-VARIANTES ET OPTIONS

2-1-1-Variantes : Les variantes sont acceptées à la condition que celles-ci ne donne pas lieu à un changement de technique (par exemple clés magnétiques) sauf à prouver que l'achat, la mise en œuvre et la maintenance seront moins onéreux qu'un système mécanique. Le choix du matériel le plus adapté à nos besoins dans la technique retenue étant de la compétence du fournisseur (rôle de conseil), il ne sera pas accepté plus d'une variante par dossier remis. Le logiciel de gestion sera proposé comme un outil supplémentaire sans que la collectivité ne soit dans l'obligation d'y souscrire.

2-1-2-Options :

Sans objet.

Article 3 – PRESCRIPTIONS COMMUNES

Il est précisé que toute modification ultérieure des équipements joints à l'offre est interdite sauf pour mise aux normes des matériels.

3.1 Les fournisseurs devront joindre à leur offre les documents se rapportant à la construction, au fonctionnement, à l'entretien et à la réparation des ensembles, sous la forme de plans et schémas. Y compris pour les différentes versions.

3.2 Il sera éventuellement demandé aux fournisseurs potentiellement retenus de procéder à une présentation et/ou démonstration du matériel. Tous les frais inhérents à celle-ci seront entièrement à leur charge.

3.3 Les fournisseurs joindront au bordereau des prix dûment rempli leur catalogue dans la gamme proposée.
Si une variante est proposée, il sera rempli deux bordereaux de prix auxquels seront annexés les catalogues avec une note expliquant les avantages et les inconvénients de chaque gamme.

3.4 Les fournisseurs stipuleront au bordereau des prix les délais de livraison du matériel sur les lignes prévues à cet effet.